



Changement du mode de calcul du variable

Par **laty**, le **30/09/2008** à **18:51**

Bonjour,

Je suis employée dans ne grande structure en temp qe responsable de amagasin. Je peçois une rémunération fixe et un variable clairement défini lors de la signature du contrat de travail (mais qui n'est pas développé dans le contrat). Cependant, dans un soucis d'augmenter les variables, la direction a décidé de changer le mode d'application du variable. Il se trouve que ce nouveau système ne m'est pas du tout favorable dans le sens où c'est profitable que pour les "grosse boutique".

J'aimerais donc savoir si la direction à le droit de modifié un mode de rémunération du variable sans avenant ?

Merci de me répondre...

Laty

Par **Stephanie8230**, le **01/10/2008** à **01:49**

Bonjour,

L'employeur ne peut en aucun modifier votre rémunération sans votre accord. Cela comprend aussi bien le fixe que le variable.